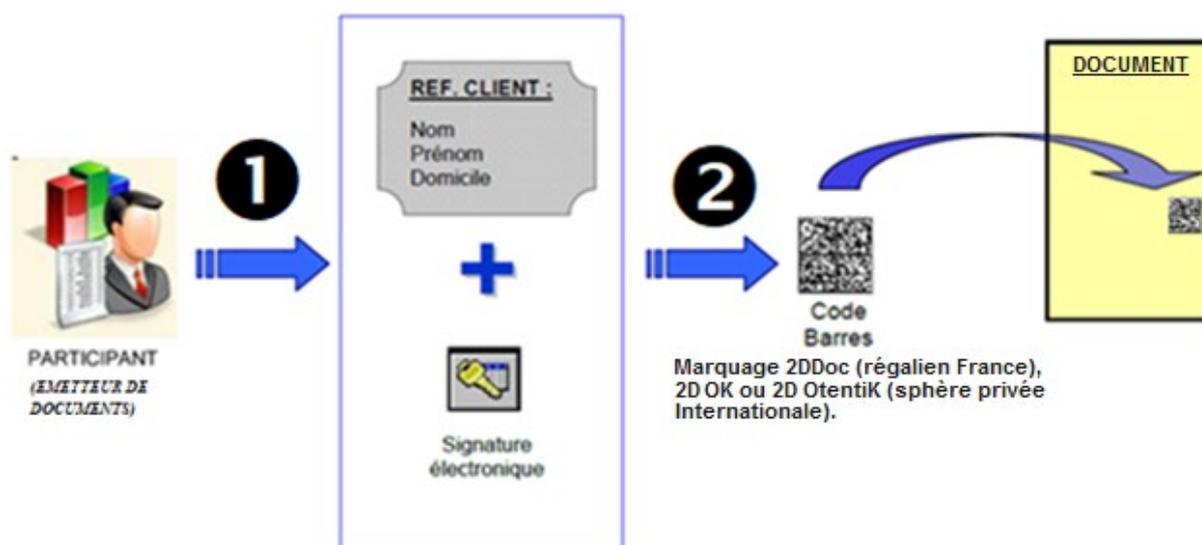


Annexe 1 :

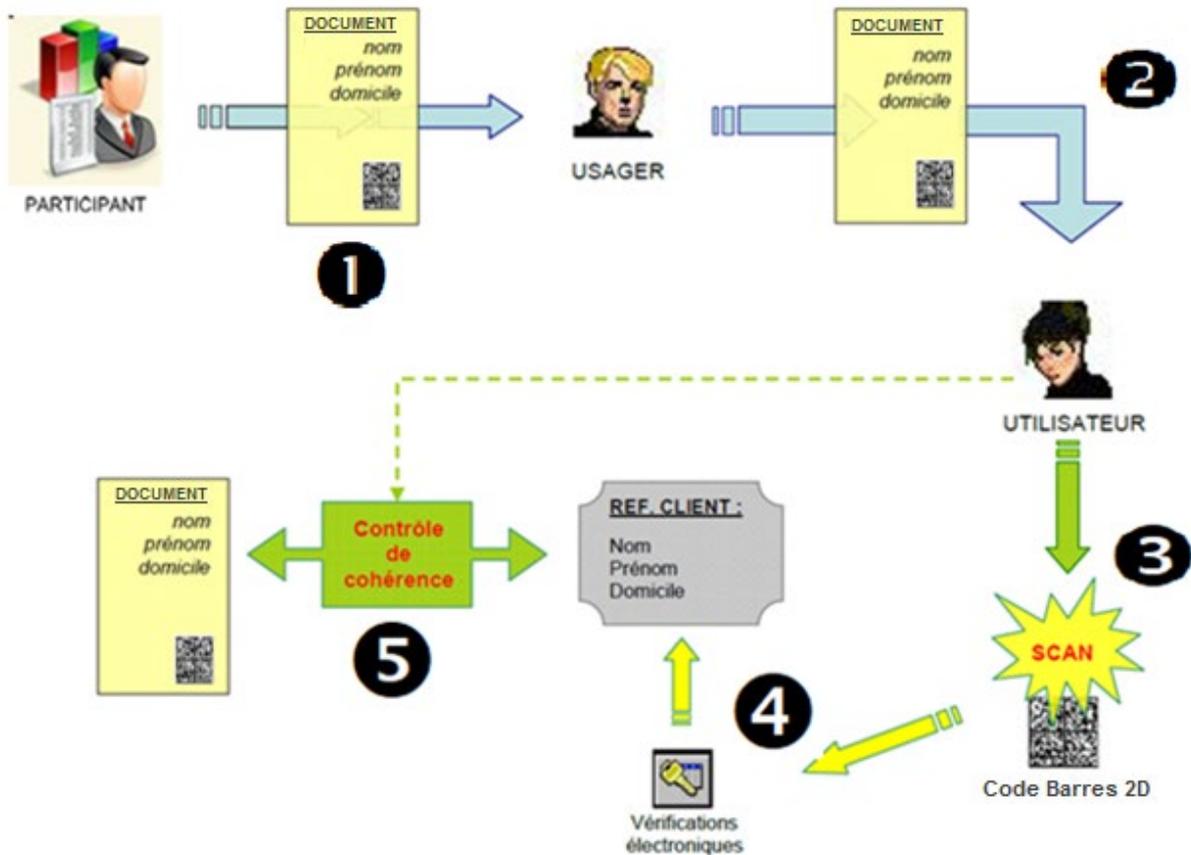
Schéma de fonctionnement du CEV

⇒ Phase Emission de documents portant C.E.V.



- 1** Le Participant (émetteur de documents) sélectionne les informations à sécuriser (normalisées par l'AIGCEV) sur un document (facture, attestation, bulletin, vignette, etc.) et les signe électroniquement (signature personne morale par cachet serveur émis par une autorité de Certification habilitée) ;
- 2** L'ensemble est mis en forme dans un code à barres 2 dimensions puis apposé sur le document.

⇒ **Phase Utilisation de document portant C.E.V.**
dans le cadre de la vérification par une personne physique
Justificatif de domicile dans cet exemple.



- ❶ Le Participant (l'émetteur du document ex. un fournisseur d'énergie pour cet exemple) transmet (courrier, courrier électronique, apps, ...) à l'Usager le document comportant le C.E.V. Code à barres
- ❷ L'Usager (le destinataire du document) remet (physique/dématérialisé) le document à l'Utilisateur (exploitant du document).
- ❸ L'Utilisateur (l'« exploitant » du document, ex. préfecture, banque, etc.) scanne le C.E.V.
- ❹ **Détails du processus automatisé de vérification :**
 - L'identifiant de l'Autorité de Certification (A.C.), choisie par le Participant pour sa signature électronique, est extrait du C.E.V. Code à Barres 2D ;
 - L'identifiant permet d'obtenir l'adresse électronique de l'A.C. émettrice, dans l'annuaire des Autorités de Certifications (A.C.) publié par l'Autorité de gouvernance (ANTS, AIGCEV, ...)
 - Le certificat et la clé publique du Participant sont récupérés sur le site de l'A.C. émettrice ;
 - La validité du certificat et la signature du Participant sont vérifiées ;
 - Les informations sécurisées sont validées.
- ❺ L'Utilisateur vérifie la cohérence entre les informations sécurisées et celles du document transmis.